

EXERCICE 2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 04 mars 2019

DÉLIBÉRATION nº2019-07

Le conseil d'administration s'est réuni le 04 mars 2019 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le mercredi 20 février 2019.

Point de l'ordre du jour :

4.4. Délégation de pouvoir au Président pour signer des marchés publics.

Vu le code de l'éducation, Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

La délégation de pouvoir accordée au Président de l'Université (délibération n°2016-74) pour signer les accords et les conventions est plafonnée à 500 000 €. La signature de marchés publics supérieurs à ce montant doit faire l'objet d'une délégation de signature au président de l'université. La signature du président pour les marchés visés par la présente délibération leur confère un caractère exécutoire.

Proposition de décision soumise au conseil :

- Délégation de pouvoir au président de l'université pour signer les actes nécessaires à l'attribution des quatre marchés publics listés en pièce jointe, avenants éventuels inclus.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	30
Abstentions :	0
Votes exprimés :	30
Pour:	32
Contre :	0

Pièce jointe :

Classée au registre des délibérations du

conseil d'administration, consultable au

secrétariat de la direction des affaires

juridiques

- Descriptif des quatre marchés objets de la délégation.

Fait à Tours, le 7 mars 2019

Le Président,

hilippe Vehdrik

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

0 8 MARS 2019

Transmise au recteur le :

0 8 MARS 2019